



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

COURRIER ARRIVÉ

08 JUIN 2016

MAIRIE DE GILLY SUR ISERE

Chambéry, le - 3 JUIN 2016

Direction Départementale des
Territoires

Service Sécurité Risques

Unité Risques

Affaire suivie par :
Cécile BRUN

Tél. 04.79.71.73.48

Courriel :

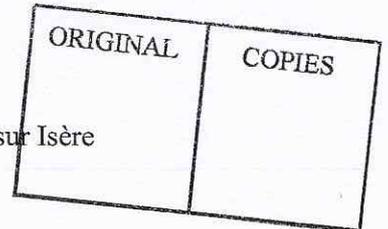
cecile.brun@savoie.gouv.fr

Réf : 16/R165

Le Préfet de la Savoie

à

Monsieur le Maire de Gilly sur Isère



Objet : Porter à connaissance du risque d'inondation en rive gauche de l'Isère
P.J. : Carte du zonage réglementaire et de l'aléa

Suite à la réunion du 26 mai dernier en mairie avec le service sécurité et risques de la direction départementale des territoires, je porte à votre connaissance le plan qui mentionne les secteurs de votre commune sur lesquels le zonage réglementaire du PPRi de la Combe de Savoie est erroné.

En effet, les zones entourées en jaune sur la carte, soumises à un aléa fort d'inondation, ont été classées à tort en zone constructible Bi alors qu'elles auraient dû être classées en zone inconstructible Ri.

Votre document d'urbanisme étant en cours de révision sur le périmètre communal, cette transmission vaut porter à connaissance complémentaire en application de l'article L 132-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, dans la mesure où ce document constitue un élément complémentaire de l'état de la connaissance actuelle du risque, en sus du PPRi, il est à prendre en compte lors de l'instruction des procédures d'application du droit des sols au titre de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

Une procédure de révision générale du PPRi sera lancée dans les prochaines années afin d'actualiser le zonage réglementaire.

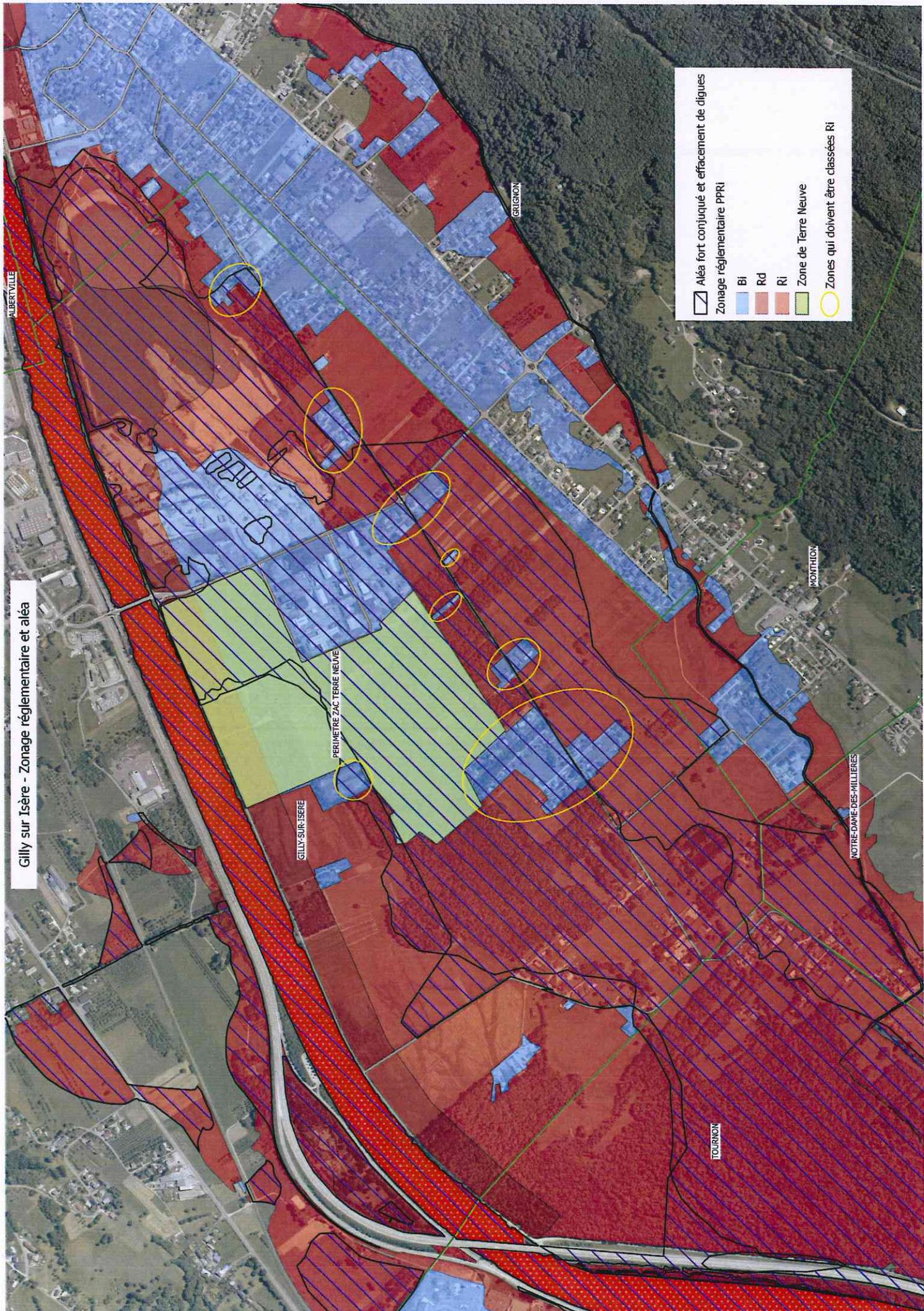
La direction départementale des territoires, en particulier le service sécurité et risques et le service planification et aménagement des territoires, sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

Jean-Pierre LESTOILLE

Copie : - ARLYSÈRE (service instructeur)
- SPAT

Gilly sur Isère - Zonage réglementaire et aléa



Aléa fort conjugué et effacement de digues
Zonage réglementaire PPRI

[Hatched Box]	Aléa fort conjugué et effacement de digues
[Blue Box]	BI
[Red Box]	Rd
[Orange Box]	Ri
[Green Box]	Zone de Terre Neuve
[Yellow Circle]	Zones qui doivent être classées Ri